

16.02.17

Les premiers actes législatifs signés sous la Présidence maltaise

Le Dr Borg a exprimé la nécessité de renforcer le cadre juridique pour être en mesure de répondre aux menaces terroristes en constante évolution

Alors qu'ils s'adressaient à la session plénière du Parlement européen à Strasbourg, le Secrétaire Parlementaire Ian Borg et le Président du Parlement européen Antonio Tajani ont signé les premiers actes législatifs sous la Présidence maltaise.

Les actes signés concernent le règlement du Parlement européen et du Conseil, qui établit un cadre pour l'accès au marché des services portuaires et pour la transparence financière des ports, des procédures pour l'application de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique d'une part, et le Kosovo d'autre part ; des règles communes pour les importations de produits textiles de certains pays tiers non couverts par des accords, des protocoles ou d'autres arrangements bilatéraux, ou par d'autres règles d'importation spécifiques de l'Union, et le remplacement des listes de procédures d'insolvabilité et de praticiens de l'insolvabilité.

Le Secrétaire Parlementaire Ian Borg a également ouvert le débat sur les déclarations du Conseil et de la Commission relatives à l'application de la loi concernant les échanges d'informations et le remplacement des instruments de Lisbonne. Il a déclaré que le renforcement de l'échange d'information est l'une des mesures décidées par le Conseil comme une réponse directe aux attaques terroristes observées ces derniers temps, chose à laquelle les citoyens de l'UE n'étaient pas habitués, et pour laquelle des actions concrètes ont été prévues. M. Borg a souligné l'engagement à cet égard et a déclaré que la collaboration avec le Parlement pour améliorer le partage d'informations entre les États membres et les agences de l'UE, était un besoin important. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information existants et futurs de l'UE est aussi la voie à suivre dans ce défi, de concert avec une certaine continuité dans l'avancement de l'implémentation de la feuille de route sur l'échange d'informations et la gestion de l'information qui a été approuvée en juin dernier, a fait valoir M. Borg.

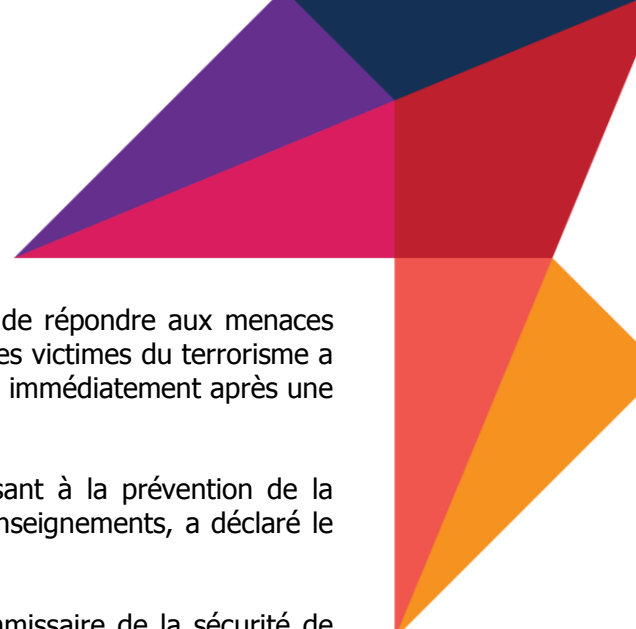
Lié à ce débat, le Secrétaire Parlementaire Ian Borg s'est également adressé durant une conférence de presse commune sur la Directive relative à la lutte contre le terrorisme. Le Dr Borg a exprimé la

16.02.17

nécessité de renforcer le cadre juridique pour être en mesure de répondre aux menaces terroristes en constante évolution. Le renforcement des droits des victimes du terrorisme a été convenu tandis que les mécanismes d'intervention d'urgence immédiatement après une attaque seront également soutenus.

Ceci sera complété avec l'intégration de mesures efficaces visant à la prévention de la radicalisation, précisément à travers un échange efficace de renseignements, a déclaré le Secrétaire Parlementaire Borg.

La conférence de presse a également été adressée par le commissaire de la sécurité de l'Union européenne Sir Julian King et par la députée européenne Monika Hohlmeir.



16.02.17



<https://www.flickr.com/photos/eu2017mt/32115516103/in/album-72157675458927640/>
<https://www.flickr.com/photos/eu2017mt/32087126324/in/album-72157675458927640/>